

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

No. : 19-90003-1

COUR MUNICIPALE DE TERREBONNE

VILLE DE TERREBONNE, personne morale de droit public légalement constituée et régie par les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, ayant sa place d'affaires au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, district de Terrebonne, province de Québec, J6W 1B5;

Demanderesse

c.

BERNARD PAULET, domicilié à une adresse inconnue;

Défendeur

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION

AVIS EST DONNÉ à Bernard Paulet de se présenter au greffe de la Cour municipale de Terrebonne, district de Terrebonne, situé au 3630, rue Émile-Roy, à Terrebonne, dans les trente (30) jours afin de recevoir la demande introductive d'instance qui a été laissée à son attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 14 février 2019 par l'honorable Robert Beauséjour, j.c.m, dans le dossier numéro 19-90003-1.

Cet avis ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Terrebonne, le 14 février 2019



Me Robert Déziel, avocat
3630, rue Émile-Roy
Terrebonne (Québec) J7M 1A1
Tél. : (450) 961-2001 poste 1167
Fax : (450) 471-9322
Courriel : robert.deziel@ville.terrebonne.qc.ca
Avocat de la demanderesse Ville de Terrebonne